

“ c'est une sauvegarde. Oh ! que le P. Eymard est à bénir ! ”

Et puis, si tout prêtre sérieux sait bien se ménager au moins une demi-heure le matin pour faire oraison, pour quoi le Prêtre-Adorateur, au milieu de ses plus grandes occupations, ne ferait il pas sa méditation à l'église, au pied du Très Saint Sacrement, la prolongeant pour arriver à l'heure complète d'adoration ? — D'ailleurs, la pratique de l'heure d'adoration n'est-elle pas, — comme l'a écrit le cardinal Perraud, — “ un des meilleurs préservatifs contre la négligence à s'acquitter du devoir de l'oraison mentale, ” et en même temps une occasion toute trouvée de refaire les forces de son âme ? car il est d'expérience que plus on est obligé de se donner aux autres, plus il est nécessaire de se reprendre et de se recueillir dans l'oraison.

2. Mais si l'heure hebdomadaire d'adoration est le fondement et la raison d'être de notre Œuvre, le renvoi périodique du *Libellus adorationis* est le gage de la fidélité des Confrères à s'acquitter de cette pratique.

On a relevé en mille occasions l'utilité, la nécessité de ce renvoi du billet d'adoration, — soit pour prémunir le Confrère contre sa propre négligence. — soit pour assurer la perpétuité et la vitalité de l'Œuvre. En unissant tous les membres entre eux par l'intermédiaire d'un centre commun, ce moyen, petit en apparence, donne à l'Association une vigueur extraordinaire : il n'en peut être de même des Confréries dont les membres, une fois inscrits sur le registre, n'ont plus aucun lien visible avec le centre, et finissent bien souvent par oublier même qu'ils se sont fait inscrire.

Inutile d'ajouter que ces billets ne sont point méprisés quand ils arrivent à destination : les heures d'adoration qu'ils indiquent sont fidèlement notées ; puis ils sont déposés auprès du trône du Très Saint Sacrement exposé jour et nuit. Et là, ils sont un hommage permanent de foi, et les prières qui y sont écrites ont souvent été récompensées par des grâces signalées.

(à suivre)